

# **Commune de CRAVANT**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 09 AVRIL 2019

### **SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subventions respectives des associations communales et intercommunales, décide d'attribuer les montants suivants : Ecole de Musique de Cravant-Villorceau : 8 500 € - Amicale des Sapeurs-Pompiers : 100 € - UNRPA de Cravant : 250 € - Sports et Loisirs de Cravant : 1 000 € - Société Musicale de Cravant-Villorceau : 1 300 € - CLIC Relais Entour'Age : 250 € - Le Souvenir Français : 50 € - ACPG/CATM : 50 € - Les Amis de l'Orgue de Cravant : 250 € - Comité des Fêtes de Cravant : 1 500 €.

### **TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

L'état 1259 COM(1) établi par la Direction Générale des Finances Publiques, relatif au vote des taux d'imposition locale pour l'année 2019 est présenté. Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taxes directes locales afin d'obtenir un produit fiscal attendu de 317 440 €, et fixe donc les taux comme suit :

Taxe d'habitation : .....	13,55 %
Taxe foncière (bâti) : .....	13,78 %
Taxe foncière (non bâti) : .....	38,84 %

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Conseil Municipal, prend connaissance et approuve le budget primitif 2019 présenté pour le budget principal de la commune d'un montant de 750 100 € en dépenses et recettes de fonctionnement et pour 420 100 € en dépense et recettes d'investissement ; soit un total général de 1 170 200 €.

De même, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif annexe du service de l'eau pour 213 100 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et 335 491 € en dépenses et recettes d'investissement soit un total général de 548 591 €.

**Fête nationale :** Cette année le feu d'artifice précédé de la retraite aux flambeaux aura lieu le vendredi 12 juillet. Il sera suivi d'une buvette mise en place par le comité des fêtes, et le bal sera organisé comme l'année dernière par l'association Collec'son.